

DU 19 AVRIL AU 30 JUIN 2019

CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°20 JUIN 2019



Avis de l'ARFPMA PACA au projet de prolongation de la concession du Rhône

Devant les multiples enjeux socio-économiques et environnementaux que représente le projet de prolongation de la concession du Rhône par l'Etat, c'est pour nous **un devoir** que de répondre à cette concertation publique nationale. En effet, si nous sommes POUR une prolongation et une extension du périmètre de la concession du Rhône à la CNR jusqu'en 2041, convaincus de l'importance d'une gestion globale unifiée, nous sommes, en revanche, CONTRE certains projets présentés tels que la mise en place de nouveaux barrages, par exemple.

CONTACT

Luc ROSSI, Président

8, Parc d'Activités de Bompertuis
Avenue d'Arménie
13120 GARDANNE
Tél : 06 74 26 68 09
Mail : dr.arfpma@gmail.com
Site internet : www.peche-paca.fr

CAHIER D'ACTEUR

L'Association Régionale des Fédérations de PACA pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques c'est :

Une association, créée en 2001, sous la volonté des différents Présidents de Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, dans le but d'avoir une entité unique de représentation du monde de la pêche de loisir en eau douce au niveau de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Aujourd'hui, elle est agréée au titre de la protection de l'environnement et habilitée à intervenir dans les instances consultatives de gouvernance régionale.

En 2018, elle représente ainsi près de **62 000 pêcheurs**, répartis dans **132 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)**, elles-mêmes regroupées en **6 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA)** selon leur territoire d'actions. L'ARFPMA PACA compte également, au sein de son réseau, **une cinquantaine de salariés** et **plus de 1 600 bénévoles** (dont **171 gardes pêche particuliers**) qui œuvrent au quotidien pour la protection des milieux aquatiques et le développement du loisir pêche en région Provence Alpes Côte d'Azur. Enfin, elle représente un poids économique de plus de **42 Millions d'euros** (coût calculé à partir d'un coût moyen de dépense annuelle de 681 euros par pêcheur (hors achat de carte de pêche), d'après données FNPF/BIPE de 2011.

Nos missions consistent à :

Concilier le développement d'un loisir pêche en eau douce durable en Provence Alpes Côte d'Azur avec la préservation de nos magnifiques milieux aquatiques régionaux !

Pour ce faire, nous :

- **Représentons** nos pêcheurs dans diverses instances régionales de gouvernance ;
- **Animons** un réseau régional « pêche PACA » à destination de nos salariés, élus et bénévoles ;
- **Pilotons** une convention cadre avec la Région Sud ;
- **Valorisons** l'ensemble des actions portées par notre réseau ;
- **Développons** le loisir pêche en eau douce en PACA.

AU SUJET DE L'EXTENSION DU PERIMETRE CONCEDE ET DE LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR

VERS LA MISE EN PLACE D'UN EPTB RHONE

Compte-tenu des enjeux majeurs socio-économiques et environnementaux que représente le Rhône pour l'ensemble de ses usagers comme des touristes qui le fréquentent, il nous paraît opportun de se saisir de ce projet de prolongation de la concession du Rhône, pour demander à l'Etat de se pencher sur la nécessité de mettre en place **une gouvernance appropriée**, comme un **EPTB Rhône qui associerait l'ensemble des usagers, dont les pêcheurs de loisir**.

Nous sommes donc **favorables à une prolongation de la concession au profit de la CNR, ainsi qu'à une extension de son périmètre concédé** car nous sommes intimement convaincus de l'intérêt d'homogénéiser la gestion du fleuve afin d'avoir une stratégie globale de gestion qui puisse être mise en œuvre. Nous pensons que le schéma directeur propre aux concessions du Rhône pourra jouer le rôle d'un « SAGE ».

Par contre, nous pensons que cette extension de périmètre concédé doit prendre également en compte **l'emprise de l'Espace de Bon Fonctionnement du fleuve et de ses annexes** afin de répondre objectivement et plus facilement sur le long terme aux objectifs du SDAGE RM 2016-2021. Nous pensons également qu'une simple gestion unifiée du Rhône ne sera pas suffisante et qu'elle doit s'accompagner d'une meilleure gouvernance.

ENJEU ENERGETIQUE : VERS UNE OPTIMISATION DE L'EXISTANT UNIQUEMENT

S'il est utile de renforcer le schéma directeur en vue de le « substituer » à un SAGE Rhône, et si nous sommes **POUR la ligne directrice proposée autour du développement durable et ses 5 volets d'actions**, nous sommes **CONTRE la réalisation de nouveaux barrages hydroélectriques** (cas du barrage prévu à Saint-Romain-de-Jalionas) **et de nouvelles petites et micro centrales électriques sur l'ensemble du linéaire du Rhône**. En effet, il nous semble que le Rhône a suffisamment été artificialisé par le passé et nous ne sommes pas convaincus du gain énergétique de ces nouveaux projets, notamment face au changement climatique en cours et à venir sur ce territoire (**rappelons que le débit d'étiage pourrait diminuer de 30 à 40% d'ici 2050 et que 2050 c'est demain pour nos enfants et petits enfants !**). En revanche, nous pensons que les pertes environnementales seraient bien plus importantes (notamment sur le long terme) que les gains potentiels énergétiques, et ce, même si des passes-à-poissons sont envisagées.



En effet, les passes-à-poissons visent à restaurer une certaine continuité piscicole, notamment lorsque l'on se trouve face à des barrages hydroélectriques imposants et que nous ne pouvons pas araser pour de multiples raisons économiques. Mais lorsque l'on a des secteurs encore vierge de tout ouvrage, où le fleuve peut s'exprimer librement il est important de les préserver (**éviter avant de penser à réduire ou compenser un impact environnemental** – comme préconisé par la séquence ERC du SDAGE RM 2016-2021).

Ainsi, au vue des modifications de débit et de température du fleuve déjà observées et de celles à venir sous l'effet du changement climatique, il nous semble primordial **d'appliquer le principe de précaution** énoncé par le Code de l'environnement, notamment afin de **veiller à respecter les objectifs de non-dégradation dictés par le SDAGE RM 2016-2021**.

Par contre, nous sommes intimement convaincus du potentiel d'augmentation de la production sur les aménagements existants, notamment par amélioration des installations existantes ou suréquipement. **Nous demandons donc que l'Etat veille à ce que toutes les possibilités d'amélioration voire de suréquipement des installations soient étudiées par la CNR dans le cadre de ce schéma directeur**.

A l'heure où le gouvernement fait le choix de l'arasement du barrage de la Sélune et où il se dit « être inflexible sur le sujet de la continuité lors des renouvellements de concessions hydroélectriques » (propos tenus par François de Rugy lors du Congrès national de la FNPF du 24 Juin 2019 à Paris), **nous demandons que ces engagements soient respectés et que, dans le cadre de ce projet, soient étudiés des effacements ou tout au moins des abaissements de seuils et non des aménagements de ces derniers afin de garantir la restauration écologique du fleuve et de ses annexes sur le long terme**.



ENJEUX ECONOMIQUES : FAVORISER LES TRANSPORTS FLUVIAUX DOUX ET ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES

Là encore, nous sommes conscients des enjeux économiques que représentent la navigation fluviale ou l'agriculture. Mais ce ne sont pas les seuls enjeux économiques sur lesquels l'Etat doit s'appuyer pour réviser le schéma directeur : tourisme et espace de vie comme de loisir doivent aussi être pris en compte.

De ce fait, **nous attirons l'attention de l'Etat et de la CNR sur les risques de pollutions et donc de dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines du Rhône** (alors même que d'importants travaux ont eu lieu pour l'améliorer et que les résultats actuels sont plutôt encourageants) **dans le cas d'un développement du transport fluvial et de la construction de nouveaux ports**. Qui plus est, la construction de nouveaux ports va encore détruire des habitats naturels endémiques du Rhône ainsi que de potentielles zones à frayères pour nos populations piscicoles.

Quant à la construction de nouvelles écluses, là encore nous connaissons bien les impacts des éclusées sur l'hydromorphologie du Rhône et les conséquences induites sur tout l'écosystème aquatique, **nous devons donc appliquer le principe de non-dégradation**. D'autant que ces infrastructures ne répondraient qu'à un usage touristique très saisonnier.

En revanche, **nous pensons que le développement économique de la navigation fluviale pourrait se faire au profit d'équipements touristiques légers** (passes à canoë-kayaks, boucles de la Via Rhôna, sentiers de découverte etc.) **dont la population locale pourrait bénéficier toute l'année et qui induiraient une activité économique pérenne et inter-saisonnière**.

En ce qui concerne l'enjeu économique agricole, nous sommes **très favorables au renforcement de l'accompagnement** par le concessionnaire du Rhône **des acteurs du monde agricole vers une agriculture durable**. Nous sommes même convaincus que le projet de prolongation de la concession du Rhône **ne devra viser, sur cet enjeu, qu'à mener des actions d'accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles en vallée du Rhône, dans le cadre de la nécessaire adaptation de nos territoires et de nos pratiques culturelles au changement climatique, des objectifs de préservation quantitative ET qualitative de la ressource en eau définis par le SDAGE RM 2016-2021 et des ambitions nationales et européennes en faveur de l'agro-écologie**.

A ce titre, et même si l'approche est louageable, nous ne sommes pas intimement convaincus de l'absence d'impact des projets d'irrigation de substitution (ex. prélèvement dans le Rhône pour soulager des affluents sensibles – cas de la présentation du projet HPR dans le Nord Vaucluse) car pour nous cela revient à déplacer la pression d'une masse d'eau à une autre. Même si le Rhône est un fleuve au débit conséquent, nous savons que son débit est en diminution (notamment à l'étiage) depuis ces dernières décennies et que cela ne va aller qu'en s'empirant dans les décennies à venir. **Nous ne devons donc pas accentuer les pressions de prélèvements agricoles mais au contraire les stabiliser en travaillant sur des cultures plus adaptées aux territoires et en continuant à économiser l'eau par modernisation des canaux etc.**

ENJEU ENVIRONNEMENTAL : VERS UNE AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES ECOSYSTEMES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nous adhérons complètement aux propos que vous tenez quant à l'inscription de ce projet dans le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique Rhône Méditerranée. Les mesures doivent notamment cibler la rétention de l'eau dans les sols, la lutte contre le gaspillage d'eau ou encore la restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement du fleuve afin de redonner à la nature ses capacités d'adaptation.

Car c'est un fait, le fleuve et ses écosystèmes aquatiques sauront s'adapter ! Par contre, ils ne pourront le faire sans une adaptation de nos pratiques, de nos modes de vie.

Aussi, nous ne pouvons que souscrire aux actions envisagées dans ce projet visant à améliorer la résilience des écosystèmes face au changement climatique. Pour cela, nous pensons que la restauration écologique doit s'entendre à grande échelle et notamment au niveau des Trames Verte et Bleue.



UN PROGRAMME D'ETUDES ET DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Au regard de tout ce que nous avons dit préalablement, nous souhaitons que ce programme de 500 Millions d'euros d'investissement **ne soit axé que sur l'optimisation des ouvrages hydroélectriques, l'amélioration de la continuité piscicole (en montaison et dévalaison) mais même plus globalement de la restauration écologique et le développement de transports fluviaux doux.**

CONCLUSION

L'ARFPPMA PACA est **favorable au projet de prolongation de la concession du Rhône à la CNR, ainsi qu'à son extension de périmètre concédé, sous réserve que celle-ci prenne bien en compte également l'Espace de Bon Fonctionnement potentiel du fleuve dans le but de permettre une restauration écologique à grande échelle et sur le long terme et de répondre aux objectifs de la DCE et du SDAGE RM 2016-2021.**

Elle est également **favorable au renforcement du schéma directeur tel que défini par la ligne directrice et les 5 volets d'actions mais s'oppose à la construction de nouveaux ouvrages hydroélectriques de toutes tailles (barrages, petites et microcentrales hydroélectriques), à la construction de nouvelles éclusées et de nouveaux ports, à la mise en place de nouveaux prélèvements agricoles même s'ils sont dits de substitution, pour l'ensemble des arguments évoqués ci-dessus.** Elle souhaite que le programme d'études, de travaux et d'investissement soit tourné **vers l'optimisation des ouvrages hydroélectriques existants, le développement de transports fluviaux doux, le développement de pratiques agricoles durables et la restauration écologique au travers de la mise en place et de la mise en œuvre d'une Trame Verte et Bleue efficiente permettant de viser une résilience des écosystèmes aquatiques et terrestres associés au fleuve Rhône la plus optimale possible face au changement climatique actuel et futur.**

Enfin, elle pense que tout ceci ne pourra être mené à bien sans une **gouvernance adaptée** et appelle de ses vœux la mise en place d'un **EPTB Rhône qui associerait l'ensemble des acteurs et usagers du Rhône dont les pêcheurs de loisir en eau douce qu'elle représente.**